

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Racette

<https://www.cadre21.org/membres/d2ea3085e50f4f51e8ebfa51>

Date d'obtention : 2023-08-21 18:51:32

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de rassurer l'auteur du signalement et la jeune victime, d'évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu. Ainsi que de vérifier les informations auprès d'autres élèves impliqués ou témoins en les rencontrant à tour de rôle et seul à seul en utilisant la grille d'évaluation de la trousse Sexto. De plus, avant de rencontrer le jeune présumé instigateur et si j'estime que les activités pourraient être malveillantes et de nature criminelle, je contacte le service de police et je ne complète pas la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur. Si j'ai des raisons de croire qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile dans son appareil électronique, je le confisque dans le sac prévu à cet effet de la trousse Sexto et je communique avec le service de Police.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra d'intervenir rapidement et efficacement selon les étapes et méthodes probantes avec confiance tout en respectant les lois et selon mon Ordre professionnel.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas chercher à voir ou trouver les images et/ou vidéos qui pourraient s'avérer être du matériel pornographique juvénile.